



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Délégation à la Sécurité Routière**

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire :  
Réf. RK

Paris, le

07 JAN. 2019

Maître Rémy JOSSEAUME  
36 rue Vital  
75016 Paris

Maître,

Par courrier en date du 21 août 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous précise que le stage de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a suivi les 16 et 17 mars 2018 a été enregistré et lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait son permis de conduire est de nouveau valide et doté de quatre points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
le chef du bureau national  
des droits à conduire

  
Eric BIERGEON